

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°145-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « GAGNERAUD CONSTRUCTION » afin de procéder au renouvellement HTA rue de la Fossette 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 13 Octobre 2025 (pendant vingt jours calendaires), la société précitée empiétera sur la chaussée rue de la Fossette 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : « GAGNERAUD CONSTRUCTION » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- « GAGNERAUD CONSTRUCTION »,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Jeudi 09 Octobre 2025.

Monsieur le Maire
Thierry LEFORT.

